

## LE PROBLEME DE LA LIBERTE DU POINT DE VUE SA RELATION AVEC LE POUVOIR

Prof. BAHRI SAVCI

FACULTE DES SCIENCES POLITIQUES  
UNIVERSITE D'ANKARA

**Introduction :** La pensée occidentale attribue une très grande importance aux droits de l'homme. La théorie politique occidentale met l'homme au centre de ses valeurs. Et le mécanisme politique occidentale est présenté comme un mécanisme fondé sur les libertés humaines. Ce mécanisme offre une certaine uniformité *dans son organisme en attribuant de l'importance au problème de la liberté bien qu'il présente des variations de structure et de fonctionnement* et bien qu'il recoupe en un certain point le processus politique marxiste et il se différencie de la conception du pouvoir politique marxiste par cette uniformité. C'est pour quoi on doit considérer la théorie politique en Occident comme un problème de liberté.

Il faut donc souligner clairement la relation qui existe entre le pouvoir et le problème de la liberté pour comprendre la théorie politique occidentale et son incidence sur la structure de l'état.

En effet, les relations qui existent entre le pouvoir et le problème de la liberté ont suivi en Occident diverses évolutions pendant diverses époques. Et c'est justement la forme et la nature, qui a revêtues cette relation qui a décidé du régime politique et qui a assuré l'évolution et le fonctionnement de ce régime.

Nous pouvons toute suite indiquer très brièvement ceci : le sujet principale, le centre d'intêret vital de la thèorie politique est de désigner la relation qui existe entre «le fait de pouvoir» et «le fait de la liberté». N'importe lequel soit le processus suivant lequel se forme le pouvoir, un problème se pose toujours : vis à vis de la liberté les conditions d'utilisation du pouvoir ont toujours consti-

tué un agent qui désigne le régime politique. En effet en Occident et dans la partie de l'Orient comprenant la Turquie il y a eût trois périodes politiques caractérisées chacune par les relations qui existaient entre le pouvoir et la liberté. En d'autres termes en Orient et en Occident il y a eût une relation pouvoir-liberté qui s'est présentée sous trois périodes politiques différentes : relation passive, relation limitative et relation active... Nous pouvons résumer brièvement ce que nous voulons dire comme suit :

i. — Pendant l'une ou plusieurs des périodes de l'histoire la liberté n'a eu aucune efficacité vis à vis du pouvoir, elle n'a pas existé. La relation qu'à la liberté le pouvoir n'est pas une relation qui conditionne, désigne ou détermine le pouvoir, elle reste au contraire passive devant lui. C'est pourquoi nous l'appelons relation passive. On peut même dire que cette espèce de relation conditionne le pouvoir en donnant naissance à une forme de pouvoir absolu.

Nous rencontrons ce genre en Occident dans l'antiquité, aux périodes des Grandes Monarchies du Moyen Age jusqu'à ce que la conception chrétienne et la conception du droit naturel se répandent, et dans l'Empire Ottomane théocratique jusqu'à ce que les idées laïques et individualistes de l'Occident atteignent la vie politique.

ii. — Pendant d'autres périodes de l'histoire on voit l'attitude passive de la liberté vis à vis du pouvoir charger et revêtir un caractère limitant le pouvoir et la relation liberté-pouvoir se transformer en une relation de restriction.

Nous commençons à voir cela dans la doctrine catholique se fait ressentir au Moyen Age dans la doctrine du droit naturel qui apparaît au XVI. siècle et enfin dans les doctrines du droit individualiste des révolutions françaises et américaines. Avec la forme de pensée, qui traverse ces trois doctrines, la liberté quitte sa position passive en face du pouvoir et sans être une institution et une notion dynamique qui soumet le pouvoir sous sa dépendance devient un facteur qui exerce une influence sur les conditions d'emploi du pouvoir Il se transforme en un fait qui a une action restrictive sur le pouvoir. En Occident les démocraties classiques se sont formées en tant que répercussions de cette relation sur le mécanisme politique pendant cette période. La monarchie ottomane aussi perdant de plus en plus sa puissance, de l'état absolu y

passé à l'état d'une république, puis à l'état populaire basé sur la théorie d'une indépendance nationale.

iii, — Un courant qui a pris naissance à peu près à l'époque des révolutions américaines et françaises a créé une conception de démocratie moderne qui doit être fondée à notre avis sur les principes de «Justice Social» et de «Sécurité Sociale». Le résultat de cette conception est que les relations liberté - pouvoir ont amené ce dernier à réaliser la liberté. En d'autres termes la liberté n'est plus aussi passive qu'elle ne l'était dans la première phase vis à vis du pouvoir qu'elle n'influait pratiquement pas mais un concept qui exerce toute sa puissance sur l'état. Dans cette phase l'état est une institution créateur auquel incombe une infinité d'actions positives pour la réalisation de la liberté et c'est la notion de liberté elle-même qui le pousse à ce domaine de larges actions positives, car à cette époque, il est bien compris que désormais pour la construction de l'homme et de la société les forces individuelles ne sont plus suffisantes et pour créer la puissance de l'homme et assurer l'avenir de la société le moment d'activités collectives est arrivé et seul l'état peut agir d'une manière effectivement organisée dans ce domaine. Donc le rôle que le pouvoir possède dans la réalisation de la liberté - soit les droits de l'homme - a été réalisé. On a aperçu que le pouvoir est une force active, dynamique en face de la liberté. Désormais les relations liberté - pouvoir sont d'une nature active grâce à cette nouvelle position que le pouvoir a pour la réalisation de la liberté. Cette période s'est réalisée en Occident avec le développement de la conception du droit et de la liberté marxiste, de la conception des droits économiques et sociales dans l'organisme démocratique.

En Turquie elle s'est réalisée grâce à l'état de Mustafa K. Atatürk qui est basé sur le principe que l'individu est autonome.

Nous appelons phase de relation active entre liberté et pouvoir cette phase dans laquelle la notion de l'égalité est en rapport sous une nouvelle forme avec le pouvoir parce que la liberté pousse le pouvoir à se motiver dans toutes les domaines pour la construction et l'édification de l'homme et de la société suivant les principes de la justice sociale et de la sécurité sociale.

Développons un peu cette introduction :

1. — Phase passive des relations liberté - pouvoir, conception passive de la liberté :

Dans les temps antiques de l'histoire le problème de la liberté, le fait d'une liberté effective n'existait pas du point de vue de la relation directe avec le pouvoir. Cette époque a duré jusqu'à ce que la pensée chrétienne et le droit naturel soient respectés par l'homme et l'influencent. Dans l'antiquité la philosophie stoïcienne parlait de l'idée de la liberté qui reste théorique sans atteindre un terrain pratique concernant l'exécution de la liberté. Car la même philosophie a exploité la notion de souveraineté universelle et absolue. La notion de liberté se trouve dans un état passive sous la conception de l'état absolu qui s'était déjà établie. D'après la pensée de la philosophie stoïcienne au sujet de la souveraineté universelle et absolue de l'état; celle-ci se prolifère dans tous les domaines d'activités humaines et cette prolifération interdit toute prétention. Ainsi l'individu ne peut rien attendre de l'état, Le pouvoir possède une absolue puissance vis à vis de l'homme et de ses droit. Aucun être humain ne peut limiter le pouvoir ni lui adresser des demandes personnelles. La liberté se trouve éffacée, rendue passive devant le pouvoir, devant ce pouvoir sans limite il ne peut être question d'aucun droit de l'homme. Ou bien on peut aussi dire que cette résignation devant le pouvoir le conditionne rendant sa puissance absolue. Il existe un droit mais il n'est pas au sens de droits de l'homme mais le droit absolu de l'état.

Pourtant comme nous reviendrons par la suite, par la doctrine catholique et grâce à Saint Thomas au Moyen Age la relation liberte - pouvoir Grandes Monarchies sont venues et ont ranimé la théorie du pouvoir absolue ainsi que la notion du droit absolu de l'état. A cette époque, l'état s'identifiant avec le monarque la notion de l'absolutisme du droit de l'état à été reconstitué dans les intérêts du monarque comme le droit des monarchies. la doctrine des droits et libertés de l'homme qui à été fondé par la doctrine catholique à été de nouveau affaibli. Le pouvoir est accepté comme identique avec le roi. Le pouvoir, par sa nature est une notion, une institution illimitée. Il apparait dans la vie de l'état comme les activités législatives, exécutive et judiciaires. Donc le roi qui personnifie l'état a tout le pouvoir. Les droits législatives, exécutifs et judiciaires sont parmi ses droits absolus. Dans l'emploi de ses pouvoirs le roi est tout à fait libre. Il y à une restriction morale qui vient de la religion, des valeurs théologiques mais aucun contrôle provenant des individus constituant le peuple n'existe sur lui en raison de leur droit. La notion de liberté devant les maîtres de ces Grandes Monarchies - c'est à dire la pouvoir - se trouve dans

une position passive. Cela durera en Occident jusqu'à la conception chrétienne et le droit naturel qui limitent les monarchies absolues et jusqu'à l'arrivée de la démocratie classique. Pendant toute cette époque la liberté restera passive. Elle ne pourra ni conditionner le pouvoir ni le conduire à une démocratisation, à l'exception de la doctrine catholique du Moyen Age.

Cela s'est passé de la même façon en Orient. De plus en Occident quand la notion des droits de l'homme a quitté sa position passive pour gagner un rôle plus actif cela a abouti aux idées individualistes de droits et des libertés grâce aux croyances chrétiennes et au droit naturel. En ce qui concerne la religion islamique de l'Orient le problème de la liberté n'a pas pu atteindre un niveau qui puisse influencer le pouvoir, au contraire il est resté lui-même comme une notion qui est donnée par Dieu aux hommes, comme quelque chose de limité en soi. En d'autres termes la liberté est un principe actif et rationnel en Occident, tandis qu'en Orient elle est admise comme un don de Dieu qui déjà sa naissance est quelque chose comme un privilège limité accordé aux hommes par Dieu. En d'autres termes le dialogue entre liberté et pouvoir a suivi une certaine évolution, alors qu'en Orient islamique aucun dialogue n'a été établi entre la liberté et le pouvoir dans le sens de quelque chose d'humain, aucune relation entre liberté et pouvoir n'a pu conformément aux exigences humaines suivre une évolution. Et à cause de cela ce que nous appelons «phase passive de la relation entre liberté et pouvoir pour l'Occident bien qu'elle a duré longtemps n'a pas été une phase de transition comme elle l'était en Occident; cette phase est restée telle qu'elle était en tant que qualité essentielle de la notion de liberté.

Ce que nous venons de dire peut inciter les rits à penser que dans l'Orient islamique il n'y jamais un véritable problème de liberté. Mais nous pouvons déclarer réelle l'existence d'une idée philosophique dans l'histoire, l'existence d'un problème de liberté, dans l'Islam aussi. Un problème de liberté s'est manifesté dans l'Orient islamique bien qu'il n'a été posé avec cette qualité de développement et ce sens philosophique occidental.

En effet on rencontre une certaine conception de la liberté soit dans le Coran, soit dans l'exégèse et soit dans d'autres oeuvres théologiques. Si nous restons dans le cadre du Coran nous trouvons la conception islamique de la liberté dans le mot «hurriya». Ce mot hurriya ne remplace pas le concept de liberté, ce dont il s'agit dans

le Coran c'est le libre arbitre. Les savants théologiques ont utilisé ce mot hurriya pour exprimer le libre arbitre.

Cependant nous devons tout de suite ajouter ceci : il est vrai qu'on parle dans le Coran d'une liberté d'action, mais il est difficile de dire si cette liberté d'action de l'homme, ce libre arbitre est définitivement accepté ou non. Comme il y a des passages permettant de juger que la liberté d'action de l'homme est définitive, il y a aussi d'autres passages qui incitent à penser le contraire. Ce qui est vrai c'est que le Coran parle d'une volonté divine et aussi d'une volonté humaine. L'homme en possédant cette volonté possède aussi une liberté d'action. Mais celle-ci est limitée par la volonté divine et la liberté n'est qu'un don divin, restreinte par la volonté de Dieu. Le sens limité de la liberté se montre plus clairement quand nous recherchons le problème de la liberté dans les doctrines islamiques : d'après ces doctrines il existe une liberté de volonté chez l'homme. L'homme peut se servir de sa volonté du point de vue social. Car il est libre. Mais sa liberté est très limitée. Comme c'est le Coran qui impose ces limites elles sont très strictes. En effet celui-ci est la parole de Dieu. On ne peut disposer d'une liberté contre celle-là. Le domaine où l'homme exerce sa volonté n'est pas limité par la volonté des autres mais par celle de Dieu. L'homme ne peut utiliser sa volonté qu'en respectant ces limites. Les droits des hommes qui existent dans un domaine entouré par les limites posées par les paroles de Dieu ne sont pas des libertés, des demandes et exigences qui se font accepter à la société et à l'état du fait que l'homme est un être humain, ils ne sont que des privilèges offerts par Dieu. En ce sens que dans la religion musulmane les droits de l'homme et ses libertés sont des privilèges divins, établis et exécutés dans les mesures où l'état, le représentant de Dieu sur terre lui-même indique, permet, ordonne.

Ces privilèges sont alloués à l'homme pour lui permettre l'abri du vol, du pillage, de l'agression qui peuvent venir des autres hommes. Les droits compris dans le domaine limité par les restrictions du Coran sont des règles qui seront observées par lui pour les soumettre à un ordre social établi vis à vis des autres hommes et de l'état. Ce sont tous des privilèges offerts par Dieu qui se révèlent comme des règles de restrictions qui doivent être observés dans la société pour préserver l'homme de l'attaque des autres hommes. On arrive à cette conception de droits limités en reparaissant des conditions de l'époque précédant l'Islam. Donc l'aboutisse-

ment à une telle conception a ses propres causes sociologiques : avant l'Islam dans le monde arabe la grande majorité du peuple était constituée par des bédouins, c'est à dire de peuples nomades. Seule une minorité vivait sédentaire dans les villes comme la Mecque et Médine. Les bédouins vivaient en état d'isolation. En plus le pays où ils vivaient était pauvre et rude; le bédouin vivait en combattant toutes les difficultés de son milieu physique et aussi il devait combattre avec d'autres tribus car aucune autorité gouvernementale effective pour défendre les hommes de l'agression des autres hommes n'existait. par conséquent le bédouin trouvait le moyen de subsister dans ce cadre pauvre et rude, dans cette vie où aucune autorité étatique n'imposait l'ordre, seule avec les moyens qu'il obtenait grâce au pillage et l'usurpation. Les terres pauvres sur lesquelles ils vivaient avec des méthodes dures et sauvages ne permettaient qu'une vie qui rendait obligatoire la violation des droits d'autrui. L'individu fondait sa vie, son existence sur le pillage, le vol et l'usurpation. En dehors de l'homme il n'y avait pas de notion de droit objectif, il n'y avait que la notion de préservation du statu quo obtenu par la loi du plus fort. Ceci développait et nécessitait une exécution et l'esprit de vengeance. Ainsi la vie humaine restait à l'état d'une perpétuelle lutte égoïste sans aucun respect des droits, des propriétés et de l'existence des autres. La propriété et le pouvoir restaient aux mains des plus forts. Voilà l'Islam est ainsi apparu à cette époque. Alors la religion musulmane a du apporter de nouvelles facteurs plus douces à cette façon de vivre naturelle et sauvage qui ne connaît aucune autorité ni ordre. L'Islam a apporté ces nouvelles facteurs comme une nouvelle conception du droit de l'homme et de ses libertés.

La religion musulmane a premièrement crée une conception de droit qui exige le respect des droits et de la propriété d'autrui, qui refusait l'usurpation, la vengeance et le vol. On voit bien que c'est une conception de restriction. Et par la suite l'Islam a reconnu tout une liste de droits qui ressemblaient aux droits de l'homme qu'on rencontre aujourd'hui dans les constitutions et les démocraties. Et enfin la religion musulmane a aussi donné à l'homme les droits publics qui sont indispensables pour une société mais ceux-ci servant à restreindre les champs d'action de tout le monde excepté l'état. En un mot dans le monde islamique les droits de l'homme et ses libertés sont les restrictions, les règles établies par Dieu comme les privilèges pour mettre l'homme dans un ordre social où

il vivra en respectant les droits, l'existence et la propriété des autres.

Les droits de l'homme et la conception de liberté ne sont pas seulement contre l'état mais encore contre l'homme. Ils servent à rendre l'état plus puissant sur les hommes pour leur interdire le banditisme et aussi ils sont un moyen d'obéissance en Dieu, tout en respectant l'état qui a été fondé selon son désir dans une société basée sur les principes islamiques. D'après ces principes dans un état islamique l'homme ne peut atteindre le bonheur et la prospérité qu'en obéissant aux ordres de Dieu, c'est à dire en se soumettant à l'absolutisme de l'état.

Donc il y a aussi une conception de liberté dans l'Islam. La liberté dans la religion musulmane est privilège accordé à l'homme par Dieu la liberté se présente sous l'aspect des interdictions de Dieu, sous la forme de limitation de la liberté égoïste de l'homme en état de nature et elle est en relation passive avec le pouvoir. Elle ne peut ni interdire ni conditionner le pouvoir, elle ne peut même pas charger le pouvoir d'actes positives. Elle est connue par le pouvoir pour le parer de plus de prestige. Car elle n'est qu'une norme transcendante contenant les ordres de Dieu. Le pouvoir se soumet aussi à ces ordres. Mais il n'existe aucune mesure ou moyen ni comme pensée ni comme mécanisme politique pour obliger le pouvoir à les considérer. Car aux pays islamiques le droit de résistance au tyran n'existait pas. Par contre Ibn-i Taisniyya a essayé d'instituer ce droit mais tout en le fondant il a posé de telles conditions que ce droit a perdu tout son sens.

Mais à l'Islam le problème des relations entre liberté et pouvoir ne s'est pas aboli. En d'autres termes la liberté n'était pas quelque chose qui recule les barrières mais quelque chose qui pose des barrières. La liberté n'est qu'une restriction interdisant la liberté égoïste, primitive pour donner plus de puissance à l'état et pour soumettre les actes des individus à l'autorité absolue du pouvoir. Dans ces conditions la liberté ne peut entrer qu'en une relation passive avec le pouvoir. Mais malgré cela cette restriction est assouplie par d'autres concepts et institutions et comme résultat certaines des conditions d'emploi du pouvoir se montrent : justice - responsabilité sont les facteurs essentiels qui ont adouci cette restriction. A tel point que la notion de liberté état même remplacée par celle de la justice. Par la suite les notions de l'égalité - la bonne volonté - en renforçant le facteur de la justice ont

pénétré dans les conditions d'emploi du pouvoir. Le problème de la liberté dans ce sens restrictif et avec cette attitude passive à continué d'exister avec l'Empire Ottomane bien que les Ottomanes n'aient jamais l'état de nature égoïste des peuples nomades. Mais la notion islamique de liberté est passé aux ottomanes par la voie religieuse.

Ce que nous venons de dire peut se résumer en une phrase : jusqu'à l'établissement du droit naturel et la conception chrétienne et jusqu'à ce que les idées laïques et individualistes de l'Occident se répandent dans l'Empire Ottomane et dans la région islamique de l'Orient la relation du pouvoir avec la liberté se révèle sous un aspect passif. Dans ce sens qu'elle se trouve dans un état passif quant à conditionner, limiter, rester inactif devant les actes du pouvoir.

1. — Conception limitative : Epoque où les relations liberté-pouvoir ont pris une nature limitant le pouvoir :

La conception passive de liberté crée par la notion de souveraineté universelle et absolue naissant dans le monde antique et passant à travers l'époque des Grandes Monarchies a été modifié par quelques uns des écrivains du Moyen Age et par la doctrine catholique avant même d'arriver à l'époque des Grandes Monarchies. à été modifié par quelques uns des écrivains du Moyen Age et par la doctrine catholique avant même d'arriver à l'époque des Grandes Monarchies. Par conséquent la notion de liberté a marqué une tendance à ne plus rester dans l'état passif contre le pouvoir avant même l'avènement du droit naturel, des doctrines individualistes et révolutionnaires du XVIII. siècle. Pourtant le Moyen Age n'a jamais été une époque de grandes libertés pouvant conduire la liberté à agir énergiquemenet sur le pouvoir. Mais il à créé les traces d'une doctrine des droits et des libertés avant l'adoption de la souveraineté universelle de l'état et les héritages idéologiques de l'antiquité par les grandes puissances monarchiques. En partant de ces traces la liberté s'est développé par l'intermédiaire du droit naturel et de la doctrine individualiste des révolution, vers une évolution qui limite le pouvoir en la delivrant de l'attitude passive dans la quelle elle se trouvait au temps des grandes monarchies de l'antiquité et dans le monde islamique. L'évolution a eu lieu comme suit :

**a) Par la voie de la doctrine catholique du Moyen Age :**

Cette doctrine qui se composait des conceptions chrétiennes à débuté par le respect de l'homme. Elle considère une personnalité digne d'estime et d'égard dans chaque individu car l'homme est fait à l'image de Dieu. L'homme peut aussi déclarer ces droits contre le souverain. Ce point de vue à trouvé son expression avec Saint-Thomas. D'après lui les individus qui constitue le peuple ont par leur naissance des droits publiques substantiels. Voilà donc dès l'instant que cette pensée est née la notion d'un pouvoir absolu sans limite d'un état ayant une souveraineté universelle et absolue (toujours produit de l'antiquité) qui obscurcit le concept de liberté créé par les stoiciens dans l'antiquité à été supprimée. A sa place une notion du pouvoir d'état limité par les droits inhérents de l'homme qui peuvent être déclaré contre lui parce qu'ils sont des dons divins. Donc on peut alors dire que cette conception à une qualité limitative.

**b) Par la conception du droit naturel :**

Le Moyen Age bien qu'il considérait la liberté comme une valeur limitant le pouvoir n'a pas pu exercer dans la pratique une influence conforme à ces considérations, il n'a pas pu être une époque de liberté. D'autre part en cette période comme on vient de le dire les monarchies centrales se sont aggrandies par l'abolition de la féodalité. Et les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires ont été rassemblé dans les mains de ces monarques avec un grand absolutisme. Le roi est tout puissant et en disposant de ses pouvoirs il n'est limité que par les restrictions morales de sources religieuses. Sous cette idée la notion du droit absolu de l'état se déguise. Le courant de liberté limitative n'est pas arrivé à trouver un débouché pour s'introduire. Elle reste encore en état de soumission passive. Mais dès le XVI. siècle cette attitude passive de liberté commence à se transformer au profit de la liberté. Dès cette époque la notion du droit naturel pose sur le pouvoir du souverain une deuxième limite effective en plus de la limitation morale. Cette limitation est le droit naturel. Il existe un droit naturel considéré comme établi par Dieu que nul pouvoir ni même le roi ne peut violer. Au contraire le droit naturel délimite le pouvoir. Car il existe avant la législation positive depuis la vie en état de nature avant la vie en société et avant l'état. L'homme le possède naturellement par le simple fait qu'il est un être humain.

Il continue aussi après la constitution de la société. Et même les pouvoirs sont organisés pour garantir le droit naturel.

**c) Par la doctrine de droit individualiste de la Révolution Française :**

Dans les temps des grandes monarchies la liberté n'était qu'une notion passive. Et le pouvoir était absolu, n'étant limité que par les limites morales de la religion. La conception du droit naturel dès le XVI. siècle fait sortir la liberté de cette position passive et la pousse vers champs d'action qui limitera le pouvoir. Mais au fond le droit naturel non plus n'était qu'une notion théologique car il était établi par Dieu.

Pourtant le droit naturel qui présente une nature théologique au commencement se laïcise au cours des années et devient un droit rationnel obtenant ainsi son indépendance par rapport à sa source religieuse, il entre dans une législation positive avec les révolutions françaises et américaines tout en gardant ses fondements naturels. C'est sous cet aspect que sa qualité limitative est plus en relief. La Révolution Française en avançant plus loin amène la notion de droit et libertés de l'homme sans avoir la nécessité de la baser sur un fond droit naturel ou une époque de vie présociale, et construit une thèse de droit individualiste ne prenant comme base que l'individu : dans la société, même dans l'univers le seul sens réel, l'être responsable est l'homme. C'est lui qui occupe la place la plus importante dans la société. Le but de la société, le rôle du droit, sa fonction, son devoir, son objectif est de préserver, protéger l'homme, l'élément de base la société. Cet individu a des besoins et désirs, des demandes et des prétentions. Or les droits et les libertés de l'homme sont des moyens et des libertés créées en sortant de la conscience de l'homme autour de ces demandes et prétentions. Le devoir du droit et de la société est de les connaître et de réaliser. Alors dès moment les relations liberté-pouvoir ont commencé à être fondé directement sur la position de la liberté en sa fonction limitative sur le pouvoir. On peut même dire que la notion de liberté commence à subir deux sortes de transformation. Il a un sens purement laïc et individualiste et deuxièmement avec cette nature laïque et individualiste ne se contentant plus avec sa qualité limitative sur le pouvoir commence à remplir la liberté avec un sens qui rends plus actif le pouvoir dans l'édification de l'individu tout en leur chargeant des actes positives. De même ce sens de la

liberte qui oblige le pouvoir à être plus actif évoluera vers la création dans l'avenir d'une relation liberté - pouvoir plus active. Il est possible de dire que le courant qui rends la liberté plus active vis à vis du pouvoir commence à apparaître dans l'époque de la Révolution Française, révolution qui a donné à la notion de liberté une touche de sens social.

C'est aspect limitatif que la notion de liberté a acquis durant cette période de l'histoire a commencé à s'introduire dans le pays ottomane.

En Occident quand les concepts de droit et liberté limitaient le pouvoir par les immunités créés par suite des exigences toujours grandissantes de la vie économique d'un côté et par suite des exigences de la vie individuelle on était bien loin d'une telle évolution dans l'Empire Ottomane. Par conséquent le concept de liberté aussi est restée emprisonnée dans son sens passif pendant une plus longue durée qu'en Occident. Cependant depuis le XIX. siècle avec l'infiltration des idées individualistes et laïques de l'Occident cette attitude passive est quittée pour l'adoption d'une conception limitative.

Pendant toute cette longue période dans le pays ottomane on n'a pas pu atteindre la conception du pouvoir limité de la doctrine catholique et du droit naturel et la conception du rôle positif de ce pouvoir pour la réalisation et la défense des droits de l'homme de la thèse révolutionnaire française individualiste et laïque. Car dans l'Empire Ottomane l'évolution intellectuelle et économique qui transforme relations liberté - pouvoir en fait de pouvoir limité par la liberté n'a pas pu avoir lieu comme en Occident. Chez les Ottomanes le développement de la vie commerciale grâce au progrès des moyens commerciaux et le développement de la vie industrielle grâce au mécanisation et à l'urbanisation ne se voient pas, par conséquent l'organisation moderne de la vie commerciale n'existe pas et comme résultat une demande de droits et libertés économiques pour se protéger des interventions d'un gouvernement central n'existe pas non plus. Le gouvernement nomocratique en vigueur dans le pays ottomane rend possible l'emploi de la volonté humaine dans le cadre du Coran, parole de Dieu, et le droit publique islamique avait donné au pouvoir central un absolutisme. Cette absolutisme n'a pas permi à l'infiltration des idées d'autonomie de l'individu. C'est pour cette raison que les Ottomanes n'ont pas pu connaître pendant une longue période la conception du pouvoir li-

mité et la conception du rôle positif pour la réalisation des droits de l'homme de ce pouvoir limité. Ainsi il n'y a pas eu de point de pondération et d'équilibre contre ce pouvoir absolu. Mais les pensées libérales des années 1786 et 1839 ont pu pénétrer grâce à la Révolution de 1830 et au mouvement de réforme anglaise en 1839 avec le Tanzimat Fermanı (Décret impériale de réforme) la pensée libérale pu atteindre le pays du Sultan. Ce firman, décret contient dans ses articles simples la conception de liberté individualiste et laïque. Ce firman décret apporte beaucoup plus que ce que le Chériat permettait dans le sens de l'atténuation de l'absolutisme du Sultan par l'élaboration de la conception des droits et libertés de l'homme. Ainsi dans le pays Ottomane on a quitté la conception de liberté passive pour atteindre la conception limitative. Pourtant il n'existe pas une théorie concrète de la liberté, on ne sent pas la nécessité d'un point de vue philosophique expliquant l'être humain en dehors d'une forme de conception religieuse et des formules de droits islamiques. Car malgré l'influence universelle de la Révolution Française les idées des grands penseurs depuis l'antiquité jusqu'en XVIII. siècle qui ont traité le problème de la liberté ne sont pas parvenues à influencer. Mais on reconnaît des droits auxquels même le pouvoir absolu gouvernemental doit obéir. Peu après Şinasi et Namık Kemal commenceront à introduire les idées des penseurs occidentaux et élèveront la société ottomane à un niveau occidental. Cela ne s'est pas produit ouvertement et clairement. Les intellectuels ottomanes ont eu contact avec la notion de «liberté» mais ils n'ont pas pu adopter une doctrine de droits individuels. Mais malgré cela dès la deuxième moitié du XIX. siècle les conceptions comme «le statu rationel de l'homme au monde», «l'existence d'une domaine de liberté au delà du pouvoir du monarque et du chériat», «l'interdiction du pouvoir» par les droits de l'homme sont compréhensibles et désirables par l'intelligence ottomane. Le résultat peut s'exprimer ainsi : En Occident la liberté est entrée en relation limitative toute en traversant à travers la doctrine catholique, le droit naturel et par les idées individualistes de la Révolution. Chez les ottomanes en s'inspirant des années 1830 et 1832 il devient un facteur qui limite l'absolutisme du Sultan - Calife.

### III. — La conception qui rend actif le pouvoir : phase active des relations liberté - pouvoir :

On arrive dans la phase des activités collectives pour la cons-

truction de l'homme et de la société à cette époque toute nouvelle *de l'histoire qui n'est pas encore tout à fait formé. Dans cette* époque le fait que l'homme se trouve au centre de toutes les valeurs règne avec toute sa puissance et aussi règne la croyance que l'homme n'est pas un moyen mais une fin en soi également. Il est admis comme une vérité que dans la société la condition qui découvre les valeurs potentielles chez l'homme, qui les développent et même un milieu créateur se constituent. En un mot l'homme est un centre de valeur potentielle et la société un milieu dans lequel ces valeurs sont exploitées et développées et par conséquent un milieu où on ajoute de nouvelles valeurs à l'homme. Et la liberté n'est qu'une puissance qui fait marcher ces valeurs qui sont propres à l'homme dans le processus qui construit l'homme et la société servant à la découverte de l'homme par lui-même et son développement par la société, une puissance d'appréciation des talents de l'homme par tous les moyens possibles. Comme il ne peut pas avoir de différences entre les hommes et les sociétés la liberté devient l'aptitude illimitée et continuelle qui développe les moyens humains individuels et l'aptitude de la société pour nous adjoindre de nouvelles valeurs. Dans notre époque avec cette forme de conception la liberté s'approche à la notion d'égalité et même s'identifie avec lui à condition de garder les résultats qui vont naître par les différences qui se trouvent entre les hommes et les valeurs. La liberté devient la compétence qui permet de développer les valeurs que nous possédons grâce à nos possibilités et aussi les valeurs que la société découvre et développe en l'homme et même lui donne les nouvelles valeurs. L'égalité devient l'aptitude qui développe ces valeurs d'une façon illimitée et continuelle.

Toutes ces pensées proviennent des conditions complexes de notre époque ou elles proviennent d'une révision de nos conditions philosophiques, traditionnelles à cause des conditions contemporaines. En réalité ces conditions n'aident pas l'homme à développer ses facultés et talents d'une façon illimitée et continuelle. Si la société ne découvre pas les qualités potentielles de l'homme pour les exploiter d'une façon créatrice et n'ajoute pas ainsi de nouvelles valeurs à l'homme la personnalité humaine reste privée de l'égard qu'il a besoin pour vivre d'une façon digne d'un être humain dans les conditions complexes de notre époque. Les conditions complexes de la société moderne nécessitent une activité énergique de la société et sa collaboration en déployant tous ses moyens pour la réalisation des notions de liberté et d'égalité qui semblent desor-

mais dotées d'un sens voisin, c'est à dire pour l'exploitation des talents et facultés de l'homme pour que la personnalité humaine soit respectés d'une façon digne de la civilisation moderne. Celui-ci constitue l'époque des activités sociales dans la formation de l'homme et de la société qui est fait en rapport avec la notion de liberté. La liberté était la puissance de valorisation des qualités humaines par l'intermédiaire de la société et de l'individu. Sous cette forme elle devient une force dynamique conduisant le pouvoir à des actions qui la réalisent elle-même, c'est à dire la liberté. Dès ce moment les relations liberté-pouvoir entre dans la phase active.

A notre avis cette phase est entrée en voie de réalisation par le développement de la conception des droits économiques et pas seulement chez les ottomanes mais aussi chez les turcs, parallèlement à l'établissement du principe d'autonomie des individus et du peuple.

a) Comme résultat du développement de la notion du droit social l'établissement de la conception de la liberté rendant actif le pouvoir pour se réaliser : la doctrine chrétienne, la conception du droit naturel, la thèse de la révolution, tous ont contribué à l'édification d'une doctrine de liberté individuelle. En ce sens que la liberté est la faculté d'action offerte à l'homme. L'homme a droit à agir ou se retenir dans son activité individuelle. L'Etat n'a qu'à reconnaître ce droit et obéir. En d'autres termes la liberté se base sur le facteur «homme». L'homme est jugé comme une existence abstraite en dehors de son existence dans sa famille sa carrière et sa religion. L'état doit respecter cette existence abstraite. A mesure que le domain d'intervention de l'état à cet être abstrait se rétrécit la liberté se réalise mieux. Mais il est connu aussitôt que l'être humain reste seul avec ses propres pouvoirs de décision la liberté n'existe que théoriquement. Il est indispensable pour le développement des facultés de l'homme et pour assurer sa protection, de compléter sa volonté d'action par les actions collectives économiques et sociales. Ainsi les différentes catégories qui entourent l'homme et l'état qui est la plus importante de ces catégories ont comme fonction de satisfaire les besoins sociaux et économiques que l'homme ne peut pas satisfaire par ses propres facultés d'action. Dans ce cas la notion du droit et la conception des droits de l'homme et de ses libertés deviennent des droits et libertés sociaux. On voit très nettement que cette conception

conduit les différentes catégories qui entourent l'homme et l'état à réaliser d'une façon dynamique les droits de l'homme et ses libertés. Sous l'influence de cette conception les relations liberté-pouvoir passe dans la théorie politique moderne dans la phase où la liberté se motive vis à vis du pouvoir comme une idée motrice.

b) Comment cette conception s'est établie en Turquie grâce au principe d'autonomie de l'individu et du peuple. Tanzimat avait emporté une quantité d'idées individualistes et laïques de la conception de liberté. Cette conception avait élevé les relations liberté-pouvoir à un niveau où la liberté limite le pouvoir. La République d'Atatürk s'efforce à réaliser les principes de sécurité, de liberté, d'égalité et de la propriété. La république insiste aussi sur les droits sociaux et économiques. Avec la constitution de 1924 elle établit une conception sociale de droits et libertés. Et surtout avec la constitution de 1961 il a construit l'état sur les bases de l'état social. La république arrive donc avec développement sain dans la phase active des relations liberté - pouvoir.

Il est possible de découvrir l'idée principale de cette évolution dans la doctrine d'Atatürk. Atatürk a une conception concernant le peuple et l'individu en deux notions qui sont superposées. Atatürk avait vu en son peuple une appuie pour constituer le nouvel état turc dans des conditions extrêmement difficile de la deuxième guerre mondiale. Ce peuple qui souffrait au moment de l'anéantissement de l'état dans le chaos d'une guerre de laquelle il sortait vaincu, conservait une grande puissance potentielle d'après Atatürk. Si on pouvait seulement organiser cette puissance on arriverait en même temps à évacuer le pays de l'invasion ennemie et aussi se ranger parmi les peuples occidentaux en fondant une société et un état moderne. Dans ce cas la notion du droit et la conception des droits de l'homme et ses libertés deviennent des droits et des libertés sociaux.

Pour réaliser ceci il suffit de lui montrer un idéal national et renforcer sa structure par des réformes sociales et économiques. Par cet idéal, national et ces réformes le peuple se délivrera de son statut de «sujet» et de «serf» pour avoir une souveraineté. Egalement l'individu sera porté à un rang supérieur. Atatürk à élaboré cette conception dans ce but et à donné le pouvoir au peuple. Il a apporté aussi les droits politiques aux citoyens. Et pour sauver le peuple des capitulations que les pays occidentaux possédaient sur le territoire turc, et de la dynastie ottomane qui

exploitait le peuple il a lancé la devise «Le paysan est le maître du pays». C'est à dire maître du gouvernement. C'était la fin d'un système d'économie capitaliste qui se présentait en Turquie sous un aspect qui exploitait le peuple et aussi la fin de toute institution scolastique, irrationnelle et fanatique. Et c'était le commencement d'une économie protectionniste et aussi celui d'un système de réformes sociales conformes aux principes rationnels et laïques introduit pour remplacer tout ce qui venait d'être su, primé. Ainsi la liberté a obtenu un sens qui le tenait à l'écart de toute exploitation. On voit bien que c'est une conception de liberté tout à fait nouveau. Ce sens nouvel provient de l'annulation des liaisons économiques et sociales qui exploitent l'homme pour les remplacer par les réformes sociales et économiques. Ces réformes ne peuvent se réaliser que par le pouvoir et elles sont réalisées par lui. Cette nouvelle conception qui est introduit par Atatürk à nécessité un pouvoir dynamique. Par conséquent la relation liberté-pouvoir a cessé d'être une relation dans laquelle la liberté impose des limites au pouvoir pour être une relation qui permet à la liberté de pousser le pouvoir à une activité dynamique.

Tout en restant fidèle à certains éléments de la pensée occidentale qui expriment une valeur on peut dire que : ceci permet l'actualisation d'un concept de liberté qui limite le pouvoir par les actes d'individus libre dans l'édification de l'homme et de la société et qui pousse le pouvoir à des activités positives par les actes collectives.